

Séance ordinaire

Etaients présents : Josiane CARRETIÉ, Valérie ROUX, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Cédric FAYE, Frédéric GIBAUD, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT.

Secrétaire de séance : Nathalie MORAND

Invités : - Mr le Lieutenant THOMAS, commandant le Centre de secours de Saint Julien
- Mr Claude PATRICO correspondant de presse.

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance.
Ayant entendu la remarque de Mr ROZ, les membres du conseil signe le registre.

I – RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur THOMAS :

- la circulaire préfectorale du 12 août 2015 fait état de la possibilité de créer une « Réserve communale de sécurité civile »
Lors de récentes et tragiques catastrophes naturelles survenues sur le territoire national, les maires concernés n'ont pas toujours été en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager toutes les bonnes volontés qui se sont spontanément présentées pour contribuer à la réponse d'urgence.

Cette RCSC ne vise évidemment en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence, et a pour vocation, à n'agir que dans le seul champ des compétences communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la création d'une Réserve communale de sécurité civile,
AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire expose :

- Le Décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, application et le conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques.

Un certificat individuel « applicateur en collectivité territoriale » est nécessaire pour tout utilisateur professionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Mme le Maire d'organiser le stage de Monsieur Michel ROZ, employé municipal, dans le cadre du CNFPT à BESANCON.

- Une régie de recettes est obligatoire pour encaisser les montants des locations de salles, les achats de concessions, et tout autre règlement effectué en chèques ou en espèces

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la création d'une régie de recette,
NOMME Mme Nathalie MORAND Adjoint administratif en charge du secrétariat de mairie, régisseur,
CHARGE Mme le Maire d'établir l'arrêté de nomination de Mme MORAND comme régisseur,
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal

- de la difficulté pour le personnel du secrétariat de Mairie de s'acquitter de certaines tâches et de recevoir le public en même temps,
- de l'absence de personnel à la réception du public le vendredi matin à Saint Julien.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie aux heures suivantes :

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	FERMETURE	FERMETURE
MARDI	de 10 heures à 12 heures	FERMETURE
MERCREDI	de 10 heures à 12 heures	FERMETURE
JEUDI	de 10 heures à 12 heures	FERMETURE
VENDREDI	FERMETURE	FERMETURE
SAMEDI	de 10 à 12 heures	FERMETURE

III – TRAVAUX

❖ Ancien cabinet vétérinaire

Madame le Maire expose :

L'ancien cabinet vétérinaire est libre et nécessite une remise en état. Le devis pour la pose d'un sol au 1^{er} étage du bâtiment se monte à 730.98 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Mme le Maire, à signer le devis d'un montant de 730.98 HT

❖ Projet extension fromagerie

Le dossier, suivi par Mr THIBAUT adjoint délégué aux travaux. Attente du retour du certificat d'urbanisme.

❖ Sécurisation de la D.117.

Le devis a été demandé pour l'installation de bornes le long de la descente.

❖ DBJ/Demande d'éclairage.

Bien que la société DBJ soit implantée dans la zone artisanale, de compétence Communauté de Communes, l'éclairage public reste compétence de la commune. Une demande de solution a été demandée au SIDEC.

IV – MISE A JOUR DES CONVENTIONS

Mme le Maire rappelle que les associations de Saint Julien bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales pour leurs activités.

Mme le Maire propose de rajouter dans l'établissement des conventions :

- un paragraphe stipulant que l'entretien doit être fait par chaque association occupant les lieux de manière régulière, à défaut la somme de 100 € sera demandée pour le ménage.

V - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de l'Association « SCLEROSE EN PLAQUES-MASSIF JURASSIEN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
NE DONNE PAS SUITE à la demande de l'association.

VI – AFFOUAGE

Mme le Maire fait part de la demande de trois administrés pour l'affouage 2015-2016

La parcelle 44 destinée à l'affouage 2014-2015 et estimée à 1 400 € n'étant pas terminée, après avoir consulté le représentant de l' ONF,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les trois demandes pour la campagne d'affouage 2015-2016

FIXE à quatre le nombre d'affouagistes pour la campagne 2015-2016

FIXE à 350 € la part d'affouage pour la campagne 2015-2016

Afin de désengager la commune, un acompte de 100 € sera demandé à chaque affouagiste avant l'exploitation des coupes.

VII – INSTALLATION D'UN FROMAGER

Mme le Maire informe les membres du conseil de la demande de Mr et Mme CELLERIER qui souhaitent installer un stand de vente de fromages tous les mercredis matin sur la place de Saint Julien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE l'installation d'un stand de vente de fromages tous les mercredis matins sur la place de SAINT JULIEN

FIXE le montant du droit de place à 53 €

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VIII – REVISION DES TARIFS

Les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2016 doivent être votés au plus tard le 31 décembre 2015

Madame le Maire propose une augmentation de 2.5 %

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'augmentation des tarifs de 2.5 % pour toutes les locations de la commune

FIXE les tarifs comme suit (**tableau joint et consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat**)

IX– LOCATION CABINET DENTAIRE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande du Docteur TORRES, dentiste, exerçant à Saint Amour et désirant installer un cabinet secondaire à Saint Julien pour deux jours tel que le lui permet la loi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mr le Docteur TORRES à occuper le cabinet dentaire situé dans la Maison de santé de Saint Julien comme cabinet secondaire deux jours par semaine.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

X- QUESTIONS DIVERSES

- la subvention accordée en son temps par le Conseil régional pour la construction de la Maison de santé a été demandée et la somme de 68 000 € sera versée dans les prochaines semaines,
- la subvention accordée par la Préfecture d'un montant de 6 383.39 € pour la création de la Maison d'assistantes maternelles a été demandée et sera versée prochainement
- Monsieur THIBAUT , délégué pour le SMISA, fait part de la dernière réunion du 17 septembre 2015. Le compte rendu est disponible en Mairie,
- Le premier conseil d'école a eu lieu le 10 novembre 2015, le compte-rendu est disponible en mairie. Mme le Maire, transmet aux membres du conseil les dates des prochaines manifestations du groupe scolaire de la vallée du suran :

- le 19 mars 2016, OPERATIONS GALETTES
- le 11 juin 2016 CONCOURS DE PETANQUE

- Mme le Maire fait également part de la demande de Mme ECOIFFIER, directrice du Groupe scolaire, pour le concours des employés communaux pour de menus travaux à effectuer à l'école.
- La commune de Saint Julien est arrivée 1^{ère} au concours départemental du fleurissement dans sa catégorie, et la maison de retraite 16^{ème}. Mme le maire remercie pour leur implication les bénévoles et employés.
- Les membres du conseil municipal sont invités au Noël de la MAM,
- Le Maire et deux de ses adjoints sont invités au Noël du Centre de loisirs,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.